

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Mise à jour du tableau
des emplois**

SEANCE DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 janvier 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à David DEROSSIS,
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Didier STURMA,

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des emplois au 1^{er} février 2025 comme suit :

- Un poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet ;
- Un poste de Rédacteur à temps complet ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (92.47 %) ;
- Deux postes d'Adjoints techniques à TNC (80.71 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (83.39 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (96.39 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC (69 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (94.21 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC (97,88%) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (90.54 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (84 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique à TNC (91.66 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC (88.18 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC (88.18 %) ;
- Deux postes d'Adjoints techniques à TC (100 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC (100 %) ;
- Un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC (100 %) ;
- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC 17/20èmes ;

Le projet porte donc sur 20 créations d'emplois ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER